

COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

Réunion du CSE Extraordinaire Côte d'Azur

Date 19/03/2021

Pour donner suite aux dernières mesures gouvernementales du 18 mars 2021 sur le confinement dans les Alpes maritimes pendant les 4 prochaines semaines, le magasin de Menton qui était le seul à ce jour encore ouvert, devra fermer ses portes au public à partir du 19/03/2021, minuit. Seul le dépôt restera ouvert pendant cette période pour assurer les services retrait drive, le click and collect et le service livraisons. Comme pour les autres magasins déjà fermés de ce département, le chômage partiel sera de rigueur pour les salariés ne pouvant pas travailler.

FO et les autres syndicats s'abstiennent au vote à l'unanimité pour cette consultation sur l'organisation et le recours à l'activité partielle pour le magasin de Menton car c'est encore une fois de plus les salariés qui subissent de plein fouet cette crise sanitaire.

A la suite de la modification de l'horaire du couvre-feu par le gouvernement la Direction souhaite consulter le CSEE Côte d'Azur pour les changements d'horaires des magasins de la région. En effet la Direction souhaite que les horaires passent de 9h30/18h00 à 10h00/19h00 à compter de lundi 22 mars 2021. Les élus FO font remarquer à la Direction que le point sur ce changement d'horaire n'est pas notifié sur l'ordre du jour et de ce fait nous ne pouvons pas être consultés ce jour sur ce sujet. Les élus FO précisent également à la Direction que l'ordre du jour doit être communiqué par le président aux membres du CSEE dans un délai d'au moins trois jours avant la réunion concernée, afin que les élus aient suffisamment de temps pour se préparer à la réunion, ce n'est malheureusement pas le cas. De plus un délai de prévenance de 15 jours après la réunion doit être respecté pour pouvoir modifier les plannings des salariés.

La Direction consciente de son non-respect de nos accords d'entreprise nous précise que les responsables ne pourront pas obliger un salarié à modifier ses horaires pendant les quinze jours à venir.

N'arrivant pas à se mettre d'accord avec la Direction, les membres du CSEE Côte d'Azur annoncent qu'ils vont récolter l'avis des salariés de la région avant de se prononcer sur ces changements d'horaires. Ils demandent à la Direction qu'une autre réunion soit mis en place le lundi 22 mars 2021 pour pouvoir être consulté sur ce point.

MR VILLANI FREDERIC RS FO Côte d'Azur

MR PINEAU CHRISTOPHE DS FO Côte d'Azur